

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 17 décembre 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/13/02/JPF.-

ORDRE DU JOUR :

2. Budget 2010 - Vote d'un douzième provisoire.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François,
ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. MAIRESSE Marceau, OTLET Paul MONTERO REDONDO José-Manuel,
Mmes DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine,
MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, Mme
VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET Frédéric, HOFF Jean-Marie,
BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION Michel,
Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu que de nombreuses circulaires complémentaires ont été envoyées et
une dernière modification budgétaire vient d'être votée par le Conseil
communal ce 30 novembre 2009 ;

Attendu qu'il n'est pas possible de voter le budget 2010 dans les délais prévus
à l'article L132-2 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation ;

Attendu qu'il est nécessaire que l'Administration communale puisse engager et
régler les dépenses ordinaires et indispensables pour assurer la vie normale
des services ;

DECIDE à l'unanimité ;

- L'autorisation de pouvoir disposer d'un douzième provisoire des
allocations correspondantes, inscrites au budget ordinaire 2009 pour
engager les dépenses strictement obligatoires.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,